

# Parcours d'accompagnement collectif à la VAE





# Sommaire

- 1. Pourquoi une VAE collective ?**
- 2. Présentation du dispositif**
- 3. Démarche VAE proposée par LES 2 RIVES**
- 4. Modalités d'inscription**
- 5. Prise en charge financière et conditions de mise en œuvre**
- 6. En résumé**

# 1 Pourquoi une VAE collective ?

- **Proposer un nouveau mode d'accompagnement aux agents**
- **Répondre aux besoins des métiers en tension**

# 2 Présentation du dispositif

## 2.a La démarche

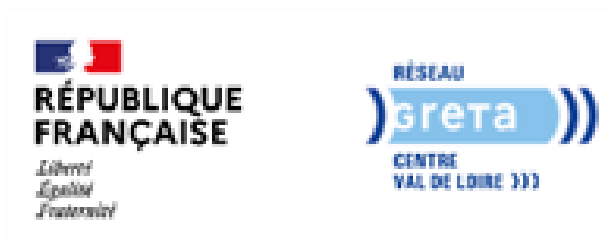
- Positionnement de chaque agent au regard de son parcours
- Accompagnement collectif et individuel à la rédaction du **livret 1**
- Accompagnement collectif et individuel à la rédaction du **livret 2** comprenant une préparation aux épreuves du jury
- Accompagnement post jury en cas de validation partielle

## 2.b Les organismes retenus

Les 2 rives

**Les 2 Rives**

GIP FTLV-IP



ATEC-ITS Tours



# 3 La VAE et l'accompagnement proposé par LES 2 RIVES

# Les 2 Rives : qui sommes-nous ?

## Expérience + 18 ans

En accompagnement VAE sur tous secteurs d'activité et sur tous niveaux de diplôme

## Méthodologie unique

Une amélioration continue grâce à notre département R&D

## Individualisation des accompagnements

Tout en gardant un esprit promotion !

## Structure à taille humaine

30 collaborateurs au siège et un réseau de plus de 200 consultants experts implantés sur tout le territoire national



## Pionnière French Impact

Innovation sociale ayant prouvée son impact et prête à devenir une solution nationale « Générer la validation des acquis pour accéder à l'emploi »



## 17 000 certifications

Proposer la certification, avec un regard neutre et objectif, dans laquelle chaque stagiaire aura ses chances de succès



NON À LA DISCRIMINATION

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situations de handicap

Une question sur l'accessibilité de nos formations ? Contactez notre Référent Handicap à [inclusion@les2rives.fr](mailto:inclusion@les2rives.fr)



# 15 000

candidats accompagnés

# 90%

de taux de réussite

# 97%

de satisfaction client

# 87%

Taux de Réussite diplôme DEAS

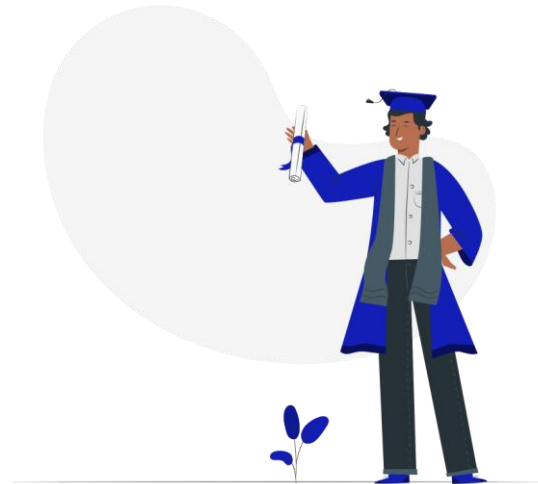




## Le principe de la VAE

Obtenir **un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle**,  
en validant son expérience et ses compétences professionnelles.

Le diplôme est le même que celui qui est obtenu en formation initiale.





## Les conditions d'accès à la VAE

- 1) Expérience professionnelle : **1 an au minimum d'expérience en rapport avec le contenu du diplôme visé**
- 2) Limite d'âge : aucune
- 3) Condition de diplôme : aucune
- 4) Condition de niveau scolaire : aucune





## Pourquoi se lancer dans une VAE ?



Se sentir reconnu(e) dans son environnement personnel et professionnel



Mettre en adéquation son niveau de qualification avec sa fonction ou son statut



Sécuriser son employabilité



Être acteur de sa trajectoire professionnelle en (re)donnant du sens à sa pratique



Mieux se connaître & booster sa confiance en soi

# Les étapes de la VAE

L'expérience peut valoir tout ou partie d'un diplôme



Choix du  
diplôme

▽  
Parmi les 17 000  
disponibles



Dossier de  
recevabilité

▽  
Présentation de sa  
carrière auprès du  
certificateur



Avis de  
recevabilité

▽  
Validation par le  
certificateur de la  
faisabilité du  
projet VAE



Dossier  
d'expérience

▽  
Rédaction d'un livret  
d'expérience en lien  
avec le diplôme visé

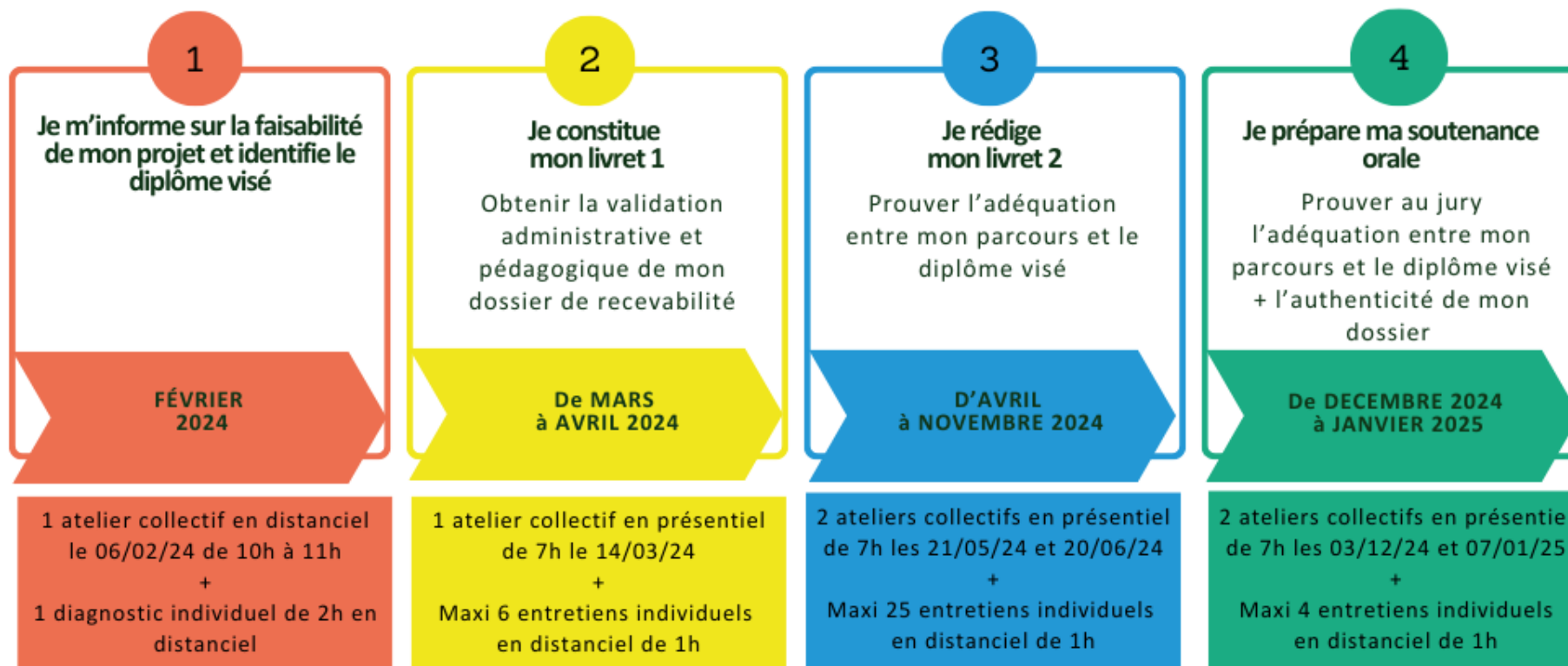


Oral devant  
un jury

▽  
Présentation de  
son dossier  
d'expérience

# VAE COLLECTIVE AS - AES

## SUR TEMPS DE TRAVAIL EN 4 ETAPES



Soit 3h de diagnostic, 35 h d'accompagnement en collectif et 35 h d'accompagnement en individuel.  
La durée de temps de travail individuel hors accompagnement n'est pas quantifiée et est variable selon chaque agent.

**Le + de LES 2 RIVES**  
Modules digitalisés en accès libre et autonome via une plateforme pédagogique permettant de renforcer ses compétences transversales.

**Accompagnement post jury**  
**en cas de validation partielle du diplôme :**  
1h d'accompagnement collectif en distanciel et  
2 à 6 h d'accompagnement individuel en distanciel.

**Prérequis pour le distanciel :**  
Etre équipé d'un PC avec caméra et micro + une connexion internet

# Le diagnostic



Durée : 1 à 2 sem.



Evaluer la faisabilité du projet et identifier le diplôme visé

**Etape 1** : répondre à un questionnaire d'autodiagnostic

**Etape 2** : analyser son parcours avec l'aide de son accompagnateur

**Etape 3** : étudier la proposition de diplôme(s) potentiel(s) identifié(s) par son accompagnateur

**Etape 4** : valider le choix du diplôme visé

*1 entretien suivi d'échanges pour confirmer le choix du diplôme*



## DEAS



### BLOC 1

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

### BLOC 2

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

### BLOC 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

### BLOC 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

### BLOC 5

Travail en équipe pluriprofessionnelles et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

# La recevabilité



Durée : 2 à 4 sem.



Obtenir la validation administrative et pédagogique de son dossier de recevabilité

**Etape 1** : rassembler les pièces permettant de justifier de 1607 heures d'expériences

**Etape 2** : mettre en avant les compétences développées au regard du diplôme visé

**Etape 3** : envoyer son dossier de recevabilité (selon les modalités attendues par le certificateur)

*1 ou plusieurs entretiens en fonction de la complexité du dossier à monter*



# Le dossier d'expérience



Durée : 5 à 7 mois



Prouver l'adéquation entre son parcours et le programme du diplôme visé

**Etape 1** : sélectionner ses expériences significatives en lien avec le diplôme visé

**Etape 2** : élaborer le plan détaillé de son dossier d'expérience

**Etape 3** : rédiger son dossier d'expérience

**Etape 4** : envoyer son dossier d'expérience (selon les modalités attendues par le certificateur)

*Des entretiens réguliers tous les 10 à 15 jours selon le temps investi dans la rédaction entre 2 RDV*

# La préparation à l'oral



Durée : 1 à 2 sem.



Prouver l'adéquation entre son parcours et le diplôme visé + l'authenticité de son dossier

**Etape 1** : structurer sa présentation en vue de la soutenance orale

**Etape 2** : s'entraîner à la soutenance sur la présentation et sur les questions / réponses

*1 à 2 entretiens de préparation, environ 1 à 2 semaines avant le passage devant le jury*



## Le rôle de l'accompagnateur



Donner des objectifs et conseiller sur l'optimisation du travail de l'agent



Vérifier l'adéquation du contenu du dossier avec les attentes liées au diplôme visé



Guider et conseiller sur la construction et la rédaction du dossier



Amener l'agent à prendre de la hauteur sur sa pratique professionnelle



# L'accompagnement multimodal



Les entretiens  
individuels



Le diagnostic

L'accompagnement à l'élaboration du dossier de recevabilité

L'accompagnement à la rédaction du dossier d'expérience



Les ateliers  
collectifs



La prise en main des outils bureautique

Le lancement de phase : recevabilité et rédaction du dossier

La mise en sens de l'auto-formation et écriture

Les ateliers d'écriture collectifs

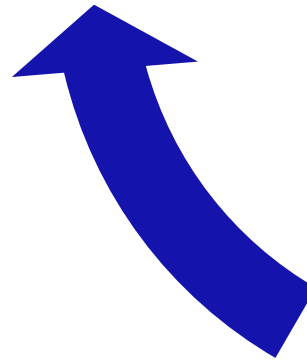
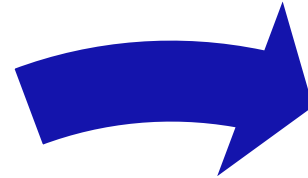
La préparation à l'oral du jury en simulation « oral blanc »

# Que vous apportent les ateliers collectifs ?



Echange de pratiques et d'expériences

Emulation et cohésion de promotion



Intelligence collective



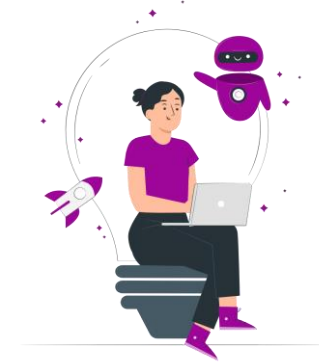
# Ateliers collectifs en présentiel



Lieu : ANFH La Chaussée St Victor  
Horaires : 9H – 17H



Equipements requis :  
PC avec accès à Internet  
*Si besoin l'ANFH peut mettre à disposition  
ce matériel lors des ateliers collectifs en  
présentiel*



# Les facteurs de succès



Une initiative personnelle de l'agent avec le soutien de son employeur



La motivation tout au long de la démarche



Une bonne organisation personnelle



Un travail soutenu et régulier pendant et en dehors des entretiens



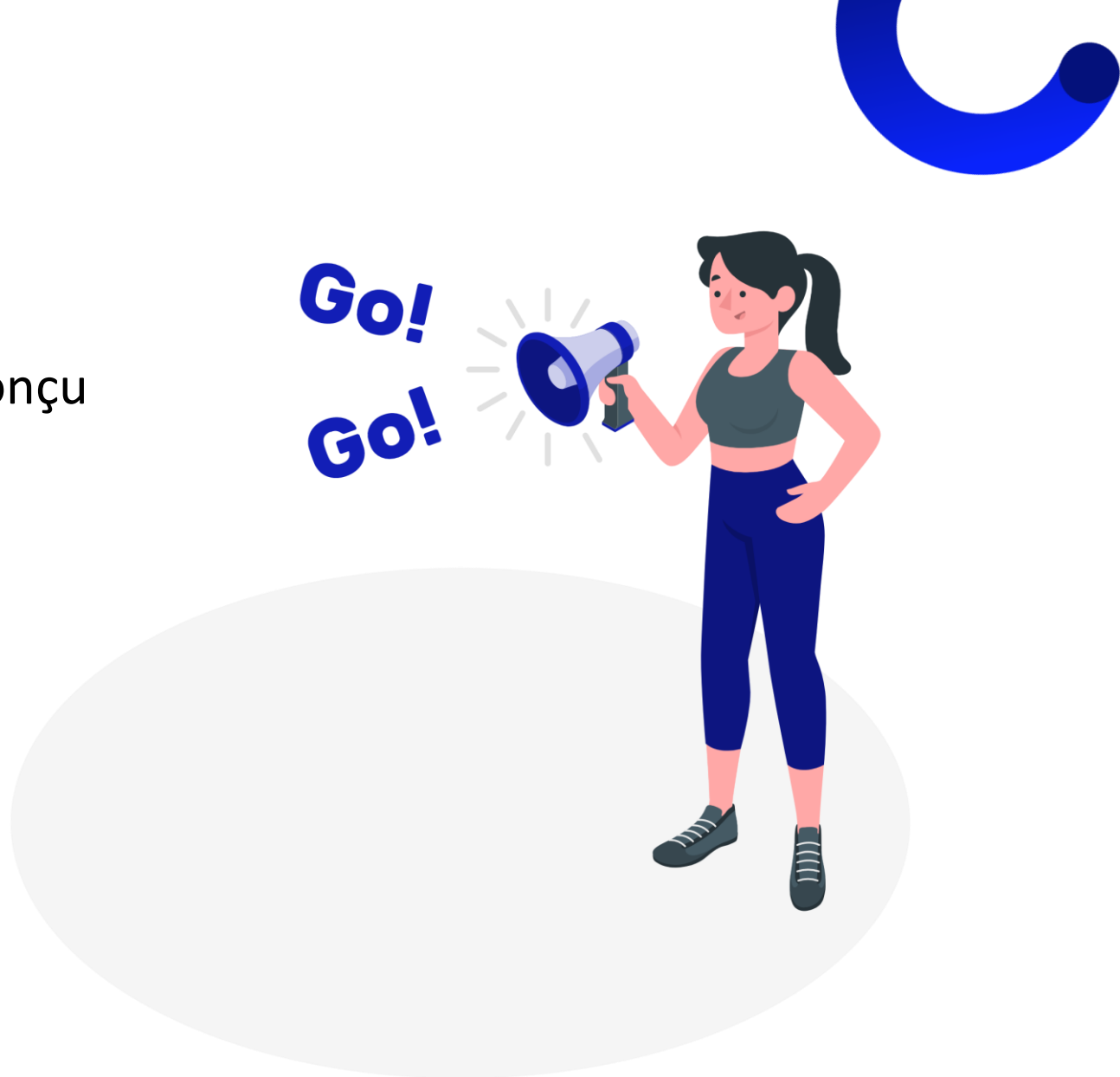
Le renfort de ses connaissances sur le métier



Le dynamique de groupe

## Les facteurs de succès

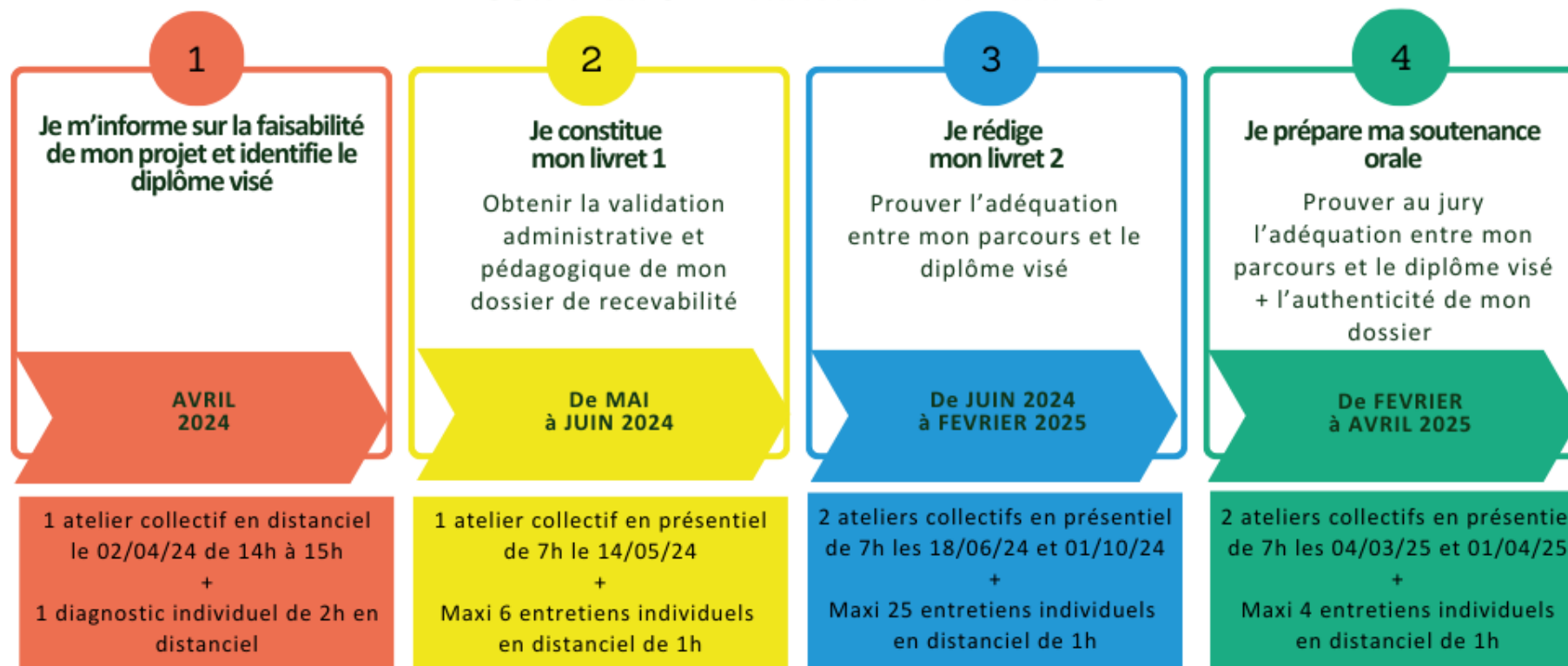
Tout le parcours d'accompagnement est conçu pour réussir sa démarche VAE, et **la clé du succès est l'implication de TOUS !**





## MONITEUR - EDUCATEUR et EDUCATEUR SPECIALISE

SUR TEMPS DE TRAVAIL EN 4 ETAPES



Soit 3h de diagnostic, 35 h d'accompagnement en collectif et 35 h d'accompagnement en individuel.

La durée de temps de travail individuel hors accompagnement n'est pas quantifiée et est variable selon chaque agent.

### Le + de LES 2 RIVES

Modules digitalisés en accès libre et autonome via une plateforme pédagogique permettant de renforcer ses compétences transversales.

### Accompagnement post jury

en cas de validation partielle du diplôme :

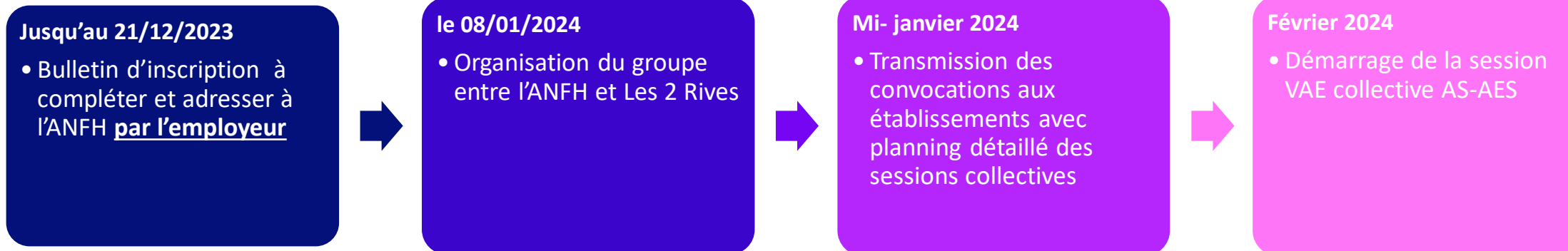
1h d'accompagnement collectif en distanciel et  
2 à 6 h d'accompagnement individuel en distanciel.

**Prérequis pour le distanciel :**  
Etre équipé d'un PC avec caméra et micro + une connexion internet

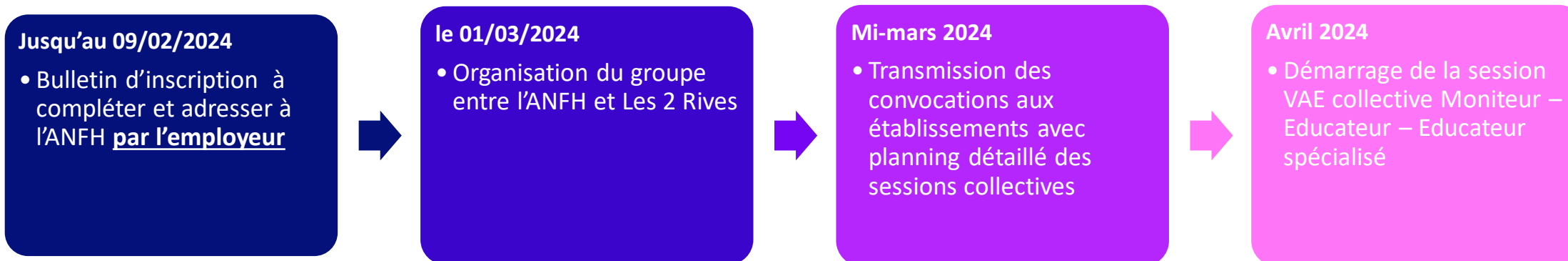
# 4 Modalités d'inscription

# 4.a Gestion des groupes

## Groupe AS - AES



## Groupe Moniteur – Educateur – Educateur spécialisé



# 4.b Bulletin d'inscription

## BULLETIN D'INSCRIPTION VAE COLLECTIVE

Bulletin à retourner complété à [centre.formation@anfh.fr](mailto:centre.formation@anfh.fr)



Code ANFH Ets	
Etablissement :	
Thème action de formation :	VAE COLLECTIVE
Nom du référent dans l'Etablissement	
Coordonnée mail du référent	
N° tél du référent	

INSCRIPTIONS					
NOM PRENOM	GRADE AGENT	METIER AGENT	DIPLOME VISE	MAIL AGENT (distanciel)	MAIL CONTACT ETABLISSEMENT
		-	-	-	
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-
		-	-	-	-

# 5

## **Prise en charge financière et conditions de mise en œuvre**

## 5.a Prise en charge financière par l'ANFH

- ✓ Les blocs de compétences en cas de validation partielle

- ✓ L'accompagnement par les prestataires
- ✓ Les frais de déplacement et les déjeuners de l'agent lors des temps collectifs en présentiel
- ✓ Les frais de remplacement

- ✓ L'accompagnement 4 C en cas de difficultés avec la langue française

# 5.b L'accompagnement 4C



## Communication orale

Comprendre décrire, formuler, interagir avec divers interlocuteurs



## Communication écrite

Comprendre des documents, rechercher efficacement une information, rédiger dans différents contextes (documents de traçabilité, cahier de liaison message,...)



## Utiliser le numérique

Naviguer. Utiliser des applications professionnelles, un intranet



## Se repérer dans l'espace

Utiliser un plan, suivre un itinéraire



## Calculer

Apprécier des quantités, doser, interpréter des taux



## Se repérer dans le temps

Utiliser un calendrier, des fiches horaires, estimer des durées

## 5.C Conditions de mise en œuvre

ANFH	ETABLISSEMENT
<p>Saisie de l'action sous GE/GEA, gestion du suivi des candidatures et traitement des frais d'enseignement</p> <p>Ateliers collectifs en présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise à disposition d'une salle</li><li>- Mise à disposition de PC et wifi si nécessaire</li></ul>	<p>Organisation du temps de travail en collaboration avec l'agent</p> <p>Mise à disposition de matériel si nécessaire pour les entretiens individuels en distanciel (PC équipé d'un micro et d'une caméra + une connexion internet)</p> <p>Saisi des demandes de remboursement de déplacement et traitement</p>



# 6 En résumé

## 6.a En résumé

### L'ANFH OUVRE UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

- ✓ sous forme d'un **accompagnement collectif**,
- ✓ aux agents **positionnés par leur établissement**,
- ✓ quel que soit le diplôme visé,
- ✓ sur un **volume horaire d'accompagnement plus important** qu'une VAE classique,
- ✓ avec un **financement sur les crédits mutualisés de l'ANFH** (à différencier de l'accompagnement VAE financé sur le CFP)

## 6.b Contacts

**Pour obtenir des renseignements sur la VAE :**

Caroline LABBE – Conseillère en dispositifs individuels  
02.54.46.55.07 – [ca.labbe@anfh.fr](mailto:ca.labbe@anfh.fr)

**Pour toutes inscriptions et la gestion administrative :**

Pôle formation : [centre.formation@anfh.fr](mailto:centre.formation@anfh.fr)

**Avez-vous des questions ?**